



Bibliothèques et ludothèques

Animation

Accueil au public

Rangement et manutention



**REJOINS-NOUS
À LA BIBLIOTHÈQUE/LUDOTHÈQUE
POUR VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE
ET PARTAGER TON INTÉRÊT
POUR LA LECTURE ET LE JEU !**

Commune de Floreffe : Bibliothèque communale



Commune de
Floreffe

Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de
Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be /
www.samenlevingsdienst.be

TA MISSION

En fonction de tes souhaits et des besoins, tu participeras :

- à l'accueil du public : prêt, aide aux lecteurs, recherche, ...
- aux animations scolaires et tout public : préparation, logistique, encadrement, évaluation
- au rangement des livres, jeux et autres médias
- à la communication de la bibliothèque : création de contenus pour les RS, affiches, ...
- à différentes tâches techniques et administratives : équipement, élagage, ...

Avec la bibliothécaire, tu testeras de nouveaux jeux de société pour la ludothèque.

TON ORGANISME D'ACCUEIL

Le réseau de lecture publique de Floreffe comprend 2 bibliothèques : l'une située à Franière dans le château du Centre Culturel, et comprenant une ludothèque ; l'autre installée dans le centre de Floreffe et gérée par une asbl. Ces bibliothèques accueillent un public diversifié et proposent des animations pour tous les citoyens et les groupes scolaires.

L'ACCOMPAGNEMENT

Tu seras toujours sous la responsabilité de ton/ta tuteur-riche avec qui tu auras un entretien hebdomadaire. Tu participeras aux réunions qui te concernent.

NOMBRE DE JEUNES : 1



LIEU DE RÉALISATION

Principalement, Chemin Privé, 1 à 5150 Franière

+ Rue du Séminaire, 4 à Floreffe, et en délocalisation pour des animations dans les écoles, crèches, plaines, ... de la commune
Accès : gares SNCB à 5-10 min à pied + bus (à Floreffe). covoiturage possible entre les 2 sites

HORAIRES DE LA MISSION

28h/semaine, du lundi au jeudi + le samedi matin. et occasionnellement le vendredi ou le samedi soir (4X/an).
Approximativement 1X/mois, prestations le samedi ou le dimanche pour des événements, et 2 dimanches/an pour la donnerie du jardin (grainothèque)